

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Avril 2015 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Danielle VAILLANT, Jean-Marc VILLA, Adjoint, Yvette DUSSAUSOIS, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Éric PIERSON, Régine VERLASSEN Jean Louis BONNET

ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle CHANE, Xavier VUILLAUME

ABSENTS NON EXCUSÉS : Thierry MEURANT, Cédric ANDRIOT

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Yvette DUSSAUSOIS

1 – Approbation des comptes rendus du 27 mars et 3 avril 2015

Le Maire demande s'il y a des remarques concernant ces comptes-rendus. Aucune n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuvent les comptes rendus du 27 mars et 3 avril 2015.

2 – Contrat groupe assurance santé avec le centre de gestion 54

Le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les collectivités locales seront tenues de souscrire un contrat complémentaire santé pour leurs employés.

Le centre de gestion nous propose l'opportunité de faire un appel d'offre groupé pour les communes de Meurthe et Moselle. Pour cela il est nécessaire de délibérer. Cet appel d'offre n'engage pas la commune qui pourra souscrire un autre contrat si les conditions sont plus favorables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, charge le centre de gestion 54 de lancer un appel d'offre, pour son compte, concernant un éventuel contrat complémentaire santé.

3 – Columbarium

Rapporteur : L'HOTE Gilbert

3.1 Présentation de l'extension envisagée et coût :

Mr L'HOTE présente l'extension envisagée parmi 4 offres d'entreprises différentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de retenir l'offre Floracube 12 cases – 3 urnes de l'entreprise Munier pour un coût de 11 500 € TTC

3.2 Fixation du prix de la concession :

Mr L'HOTE propose de supprimer le tarif 15 ans et de passer à 2 tarifs : un tarif 30 ans et un tarif 50 ans.

Les tarifs proposés sont 850 € pour une concession de 30 ans et 1 000 € pour 50 ans. Certains considèrent ces tarifs trop faibles compte tenu du fait que le columbarium est pris en charge à 100 % par la municipalité sans frais importants d'inhumation au concessionnaire.

Une place au cimetière engendre des frais au concessionnaire (caveau, entretien des tombes, monuments, ...)

Une deuxième proposition est faire : 950 € pour 30 ans et 1200 € pour 50 ans.

La gravure, ouverture et fermeture de case, seront gérées par la municipalité. Le coût réel (sans plus-value) sera refacturé par la mairie au concessionnaire.

Rappel : le coût de la mise à disposition d'une case provisoire est de 1€ par jour.

Jardin du souvenir : la dispersion dans le jardin du souvenir est proposée à 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- de fixer les prix d'une concession de case du columbarium selon la deuxième proposition (950 € pour 30 ans et 1200 € pour 50 ans).
- De refacturer la gravure, l'ouverture et la fermeture de case au concessionnaire au prix coûtant.
- De fixer le tarif de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à 100 € par dispersion et par personne.

4 – Eco système de la Vezouze :

Le Maire fait lecture du CR de la réunion « Continuité écologique Vezouze et Voise dans la traversée de Blâmont » du 9 avril 2015 à la mairie.

Le cadre législatif nous donne 5 ans, à partir de décembre 2012, pour réaliser les travaux nécessaires à leur continuité écologique de la Vezouze et de la Voise.

L'étude et les travaux seront subventionnés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau. Une subvention de la fédération de pêche est envisageable ainsi qu'une participation de la CAL.

Si la commune opte pour envisager ces travaux dès la fin de l'année 2015, l'agence de l'eau s'engage à majorer la subvention des travaux d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de s'engager à réaliser l'étude et les travaux à la continuité écologique de la Vezouze et de la Voise dans la traversée de Blâmont.

5 – Hall d'entrée bureau fermé : cloisonnement

Le Maire propose de séparer dans le hall d'entrée de la mairie, l'accueil et les bureaux du secrétariat afin d'améliorer les conditions de travail du secrétariat et la confidentialité des entretiens.

Il présente plusieurs solutions d'implantation de bureaux (1 ou 2 bureaux) pour un coût maximal de l'ordre de 15 000 €. Pour des raisons d'économies, il ressort de la discussion qu'il est judicieux de ne faire qu'un bureau.

Cette solution a fait l'objet d'un vote à 8 voix pour et 3 voix contre.

Le maire propose le démontage du « meuble » côté droit en entrant. La suppression de ce « meuble » est retenue à 10 voix pour et une contre.

La création de ce bureau fera l'objet d'une demande de subvention DETR, taux d'intervention de 20 à 40%.

6 – Taxe de branchement à la borne électrique place du général de Gaulle (droit de place) :

Le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer le tarif d'utilisation de la borne électrique place du général de Gaulle. Un tarif de 2 € pour 5 heures est proposé (Puissance 2 KW sous 240 V monophasé).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de facturer 2 € pour 5 heures d'utilisation de cette borne.

7 – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Le Maire informe qu'il est possible de déposer de nouveaux dossiers DETR avant le 1^{er} Juin 2015.

Il est proposé de représenter le parking envisagé devant la Poste et l'aménagement du hall d'entrée de la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide le dépôt de ces 2 dossiers de subvention.

8 - Proposition de tarifs pour la projection de publicités au cinéma

Rapporteur : VAILLANT Danielle

Suite à la dernière réunion de l'équipe de bénévoles du cinéma, des propositions de publicités payantes sont faites :

- Publicité papier, flyers ou affiches : 10€ par annonce
- Publicité projetée :
 - Carton simple, Blâmont 15€/mois ; extérieurs 20€/mois ou 2.50€/projection
 - Pub création : * 60€/mois + 30€/mois supplémentaire (montage fourni par le client)
 - * 100€/mois + 30€/mois supplémentaire (montage à la charge des bénévoles du cinéma)
 - Pub vidéo fournie : 30€/mois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide tous les tarifs proposés.

9 - Courrier « Rôtisseur place du Général De Gaulle le vendredi

Un rôtisseur propose de s'installer le vendredi entre 7h et 12h30 pour vendre des poulets , jambonneaux rôtis et leur garniture.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

10 - Communications et questions diverses :

- La commune de Blâmont est éligible au prêt à taux zéro, (PTZ), pour l'accession à la propriété de logements anciens sous condition de réaliser des travaux d'amélioration. Renseignements à la mairie.
- Remerciements de « A livres ouverts » pour les subventions accordées par la municipalité.
- Le responsable des pompiers invite tous les conseillers à l'inauguration de la fête de l'étang du 13 juin. Rendez-vous à 11h sous l'abri fête.
- Inauguration de la foire du 1^{er} mai : rendez-vous à 9h30 pour tous les conseillers devant la mairie.
- Prix du bois pour la saison de chauffe 2015/2016 : une augmentation de 2,5% est à envisager (chaufferie centralisée).
- Le terrain de pétanque est terminé.
- Fleurissement : des bénévoles acceptent de prendre en charge certains massifs ou plantations.

Prochain conseil municipal : Mardi 16 Juin à 20h

La séance est levée à 22h50

Le Maire,
Guy JAMBOIS